



SCOT LITTORAL SUD

Résumé Synthèse
Diagnostic territoire

2025

DOCUMENT PROVISOIRE

CONTEXTE GÉOSTRATÉGIQUE	UN TERRITOIRE FRONTALIER ACCESSIBLE ENTRE MER ET MONTAGNE	5
DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION	UN TERRITOIRE AU PEUPLEMENT CONTRASTE, TOUJOURS ATTRACTIF MAIS VIEILLISSANT	9
DYNAMIQUE DE LA CONSTRUCTION ET CARACTÉRISTIQUES DES LOGEMENTS	UN PARC IMMOBILIER EN CROISSANCE MAIS HÉTÉROGÈNE, UNE PART PRÉGNANTE DE RÉSIDENCES SECONDAIRES ET DE GRANDS LOGEMENTS INDIVIDUELS	10
ÉQUIPEMENTS, SERVICES, COMMERCES ET GRANDE DISTRIBUTION	UNE OFFRE RELATIVEMENT IMPORTANTE MAIS INÉGALÉMENT REPARTIE ET PARTICULIÈREMENT CONCENTRÉE SUR 2 COMMUNES	13
MOBILITÉS ET OFFRE DE TRANSPORTS	UNE BONNE DESSERTE ROUTIÈRE ET LA PRÉDOMINANCE DES DÉPLACEMENTS EN VOITURE INDIVIDUELLEMENT MAIS UN DÉVELOPPEMENT MARQUE DES MOBILITÉS DOUCES	16
DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES, LOGISTIQUE ET TOURISME	UNE ÉCONOMIE CONTRASTÉE AVEC UNE PRÉDOMINANCE FORTEMENT LIÉE AU TOURISME, DES PLATEFORMES LOGISTIQUES ET DES PARCS ÉCONOMIQUES COMME POTENTIEL À RENFORCER	18
UNITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMOINE BÂTI	DES PAYSAGES VARIÉS ET REMARQUABLES QUI PARTICIPENT À L'IDENTITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE	21
CONSOMMATION ESPACES	ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES	24
ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET BOISES	UN TERRITOIRE « VERT » ENCORE PRÉSERVÉ ET UNE BIODIVERSITÉ RICHE MAIS FRAGILE	25
RESSOURCES NATURELLES	DES RESSOURCES EN EAU CONVOITÉES ET IMPACTÉES PAR LES USAGES, LE CHANGEMENT ET LES VARIATIONS CLIMATIQUES, UNE QUALITÉ DE L'AIR PRÉSERVÉE	28
RISQUES ET NUISANCES	UN TERRITOIRE SOUMIS À DIFFÉRENTS RISQUES NATURELS MAJEURS, DES NUISANCES LIMITÉES	33
ÉNERGIE ET ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	UN PROFIL ÉNERGÉTIQUE MARQUE PAR LES POSTES BÂTIMENTS ET DÉPLACEMENTS, DES OBJECTIFS AMBITIEUX À ATTEINDRE SANS PORTER ATTEINTE AU TERRITOIRE	36
LA GESTION DES DÉCHETS	UNE GESTION GLOBALEMENT SATISFAISANTE, PEU DE LEVIERS D'ACTION DANS LE CADRE DU SCOT	38

PREAMBULE

Le territoire du SCOT Littoral Sud couvre les 25 communes des communautés de communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris et Vallespir.

Le SCOT en vigueur doit être révisé pour intégrer les dernières évolutions réglementaires, principalement la loi Climat et Résilience et l'ordonnance du 17 juin 2021 dite de « modernisation » des SCOT.

Ce document résume les éléments de diagnostic territorial synthétisés en soulignant des atouts, faiblesses, opportunités et menaces que rencontre le territoire ainsi que les enjeux auxquels il fait face.

Ces éléments devront être actualisés en fin de procédure.

Une vigilance s'impose concernant la prise en compte des données évolutives de production et de besoins en logements, ainsi que celle des données non stabilisées et complexes de la consommation et de l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Nonobstant, ces éléments contribuent à la réflexion des acteurs sur le futur Projet d'Aménagement Stratégique qui se substituera à l'actuel Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

UN TERRITOIRE FRONTALIER ACCESSIBLE ENTRE MER ET MONTAGNE

Le territoire du SCOT Littoral Sud regroupe les territoires des Communautés de Communes Albères - Côte Vermeille - Illobéris (15 communes) et du Vallespir (10 communes).

Il s'étend sur une surface de 478 km² (1,2 % de la superficie départementale), et bénéficie d'un positionnement stratégique sur l'Euro corridor reliant la péninsule ibérique et le Maghreb au reste de l'Europe, en position transfrontalière sur toute sa partie Sud.

Il est le support de nombreuses infrastructures de transport : l'A9 par Le Boulou et la vallée de la Rome (échangeur autoroutier situé sur la commune du Boulou), la LGV Perpignan-Barcelone (gare de Perpignan située sur le territoire du SCOT limitrophe), la ligne ferroviaire Narbonne-Perpignan-Cerbère, et il est à proximité des aéroports Sud de France Perpignan-Rivesaltes et Gérone. Il accueille également le port de Port-Vendres.

Ce territoire fait partie du Pays Pyrénées-Méditerranée, appartenant au périmètre de l'Eurodistrict de l'Espace Catalan Transfrontalier, EsCaT, avec 6 communes littorales au sein du Parc Naturel Marin du Golfe du Lion. La communauté de communes du Vallespir fait partie du périmètre du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Pays d'Art et d'Histoire transfrontalier des Vallées Catalanes du Tech et du Ter.

L'accessibilité aérienne est facilitée par la proximité de deux aéroports mais elle est contrariée par une offre peu attrayante et des interconnexions à améliorer.

Les liaisons ferroviaires nationales et internationales sont mises à mal.

L'ouverture sur la mer est axée sur le transport de marchandises et la plaisance dans un contexte qui oscille entre coopération et concurrence entre les infrastructures portuaires de l'espace régional.



ENJEUX



La valorisation du positionnement stratégique du territoire.



L'amélioration des interconnexions entre les grandes infrastructures de transport.



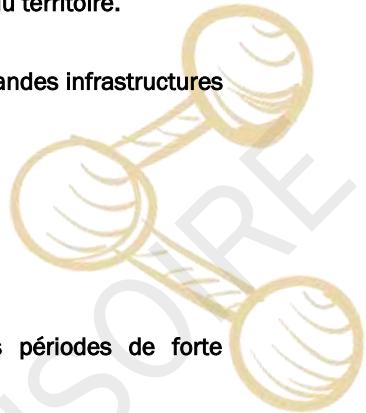
Le développement du réseau ferroviaire.



L'amélioration des liaisons transfrontalières.



L'amélioration de l'accessibilité pendant les périodes de forte affluence.



DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

UN TERRITOIRE AU PEUPLEMENT CONTRASTE, TOUJOURS ATTRACTIF MAIS VIEILLISSANT

La population permanente a presque doublé en 50 ans pour atteindre 77 528 habitants soit près d'un habitant sur six du département des Pyrénées-Orientales (15,9%).

L'armature territoriale est bien structurée : 4 pôles historiques accueillent près de 43% de la population.

La croissance démographique se tasse, avec un Taux de Croissance Annuel Moyen (TCAM) de 0,54% entre 2011 et 2021, contre presque le double sur la période 1999-2010.

Les dynamiques démographiques sont surtout favorables aux espaces périurbains (Basse plaine du Tech et Massif des Albères) et aux pôles d'Elne et d'Argelès-sur-Mer avec des TCAM respectifs de 1,20%, 1,04%, 1,53% et 0,83%. Le Vallespir, moins dynamique, a gagné 291 habitants. Ses pôles historiques peinent à conserver leur attractivité. Ainsi, Céret a vu sa croissance ralentir et Le Boulou a perdu 905 habitants. La Côte Vermeille a perdu des habitants (950 entre 2011 et 2021).

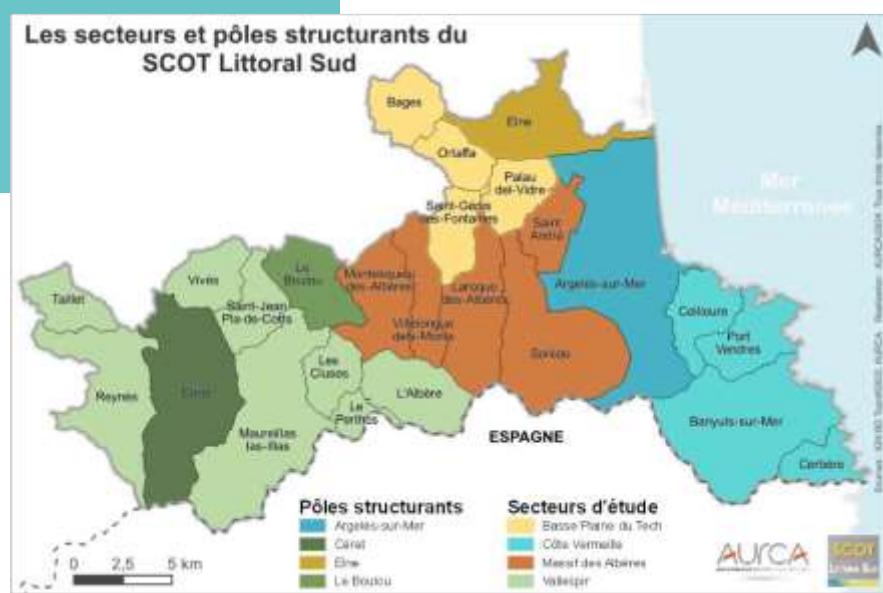
Cette croissance repose principalement sur les migrations résidentielles, le solde naturel étant négatif.

Le vieillissement de la population est marqué par une hausse de 22% des 60-74 ans et de 10,7% des 75 ans et plus entre 2010 et 2020. Ce phénomène est renforcé par la composition sociologique des flux migratoires, avec une difficulté à retenir les jeunes adultes. Actuellement, 40,2% des habitants sont âgés de 60 ans et plus.

On constate d'importants contrastes socio-démographiques en termes de pyramide des âges, de composition familiale et de niveau de revenus. La population du littoral est plutôt âgée et aisée, composée de ménages de petite taille, contrairement à la partie Nord du territoire.

La part des ménages d'une seule personne est en augmentation entre 2010 et 2020.

L'organisation territoriale est perturbée en période estivale, notamment sur le littoral.

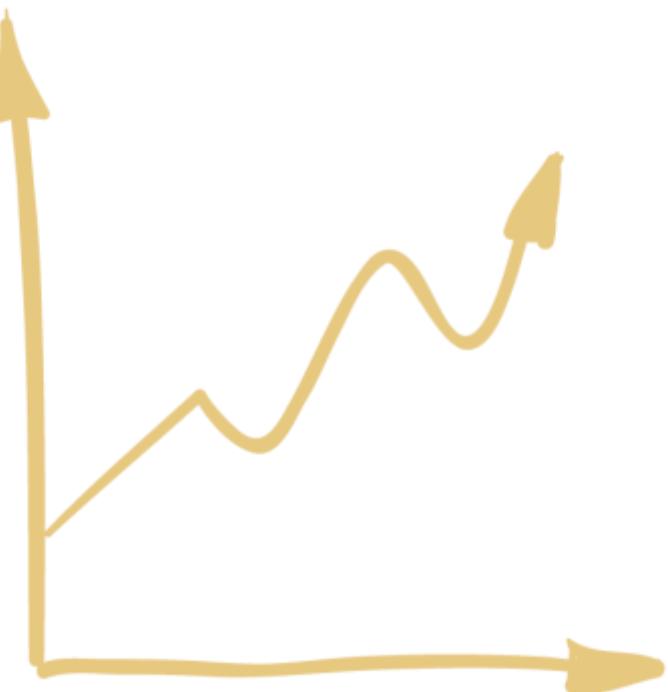


DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION

ENJEUX



- Le maintien de l'attractivité du territoire et son renforcement auprès des jeunes ménages.
- L'équilibre sociodémographique du peuplement.
- La prise en compte du vieillissement de la population.
- La gestion des variations démographiques saisonnières.



UN PARC IMMOBILIER EN CROISSANCE MAIS HETEROGENE, UNE PART PREGNANTE DE RESIDENCES SECONDAIRES ET DE GRANDS LOGEMENTS INDIVIDUELS

Le territoire du SCOT Littoral Sud a vu son parc de logements presque tripler en 50 ans, avec une croissance particulièrement dynamique entre 1968 et 1982.

Le parc de logements est composé de 62,9% de résidences principales, 29,1% de résidences secondaires et 8% de logements vacants.

Près de la moitié de l'offre en logements est concentrée sur le littoral qui réunit 73,7% des résidences secondaires.

La vacance est en augmentation par rapport à 2013 mais la vacance structurelle est minoritaire et ne touche que 2,9% de l'ensemble du parc immobilier.

Le parc de logements individuels domine : les maisons représentent 62,7% des résidences principales contre 37,3% d'appartements. Toutefois, cette répartition s'inverse dans le secteur de la Côte Vermeille.

On observe une spécialisation territoriale de l'offre en logements permanents, avec une prédominance de grands logements individuels dans les espaces périurbains.

Bien que le bâti soit relativement récent, 38,7 % des résidences principales sont potentiellement énergivores car bâties avant la première réglementation thermique de 1974 et environ 3 000 logements sont considérés comme potentiellement indignes.

Sur la période 2010-2020, plus de 7 logements produits sur 10 n'ont pas bénéficié à l'accueil de nouveaux habitants mais aux besoins des populations en place, à la production de résidences secondaires ou encore aux besoins du parc lui-même.

Les dynamiques de construction restent contrastées, avec une tendance à la baisse sur le littoral. En parallèle, la mobilité résidentielle est faible. Cela est lié à une prédominance de propriétaires occupants surtout dans les secteurs périurbains.

Le marché immobilier au sein du territoire se classe parmi les plus chers du département, avec des prix en hausse aussi bien pour les biens anciens que neufs.

Le parc locatif social est en développement, mais il reste relativement insuffisant au regard de la demande en constante augmentation.

Les résidences dédiées à l'hébergement des séniors sont insuffisantes.



DYNAMIQUE DE LA CONSTRUCTION ET CARACTÉRISTIQUES DES LOGEMENTS

ENJEUX



La répartition de la production de logements afin de préserver l'armature territoriale reconnue.



La production d'une offre diversifiée de logements permanents et abordables pour maintenir et accueillir de nouveaux habitants dans un contexte de forte concurrence du parc de résidences secondaires.



La lutte contre l'habitat dégradé et l'obsolescence des logements afin de conserver des centres villes attractifs.



La prise en compte des besoins de toutes tranches d'âge en termes de logements, des jeunes ménages aux ménages les plus âgés.



UNE OFFRE RELATIVEMENT IMPORTANTE

La grande majorité des équipements du territoire du SCOT Littoral Sud appartient à la gamme de proximité (73,3%) et l'offre globale en équipements et services est relativement importante. Elle a progressé de 9,1% entre 2016 et 2021.

Le domaine le plus représenté est celui des services aux particuliers (48% des équipements).

Le pôle structurant d'Argelès-sur-Mer rassemble près d'un quart de l'offre.

L'offre en équipements scolaires, préscolaires et périscolaires est satisfaisante.

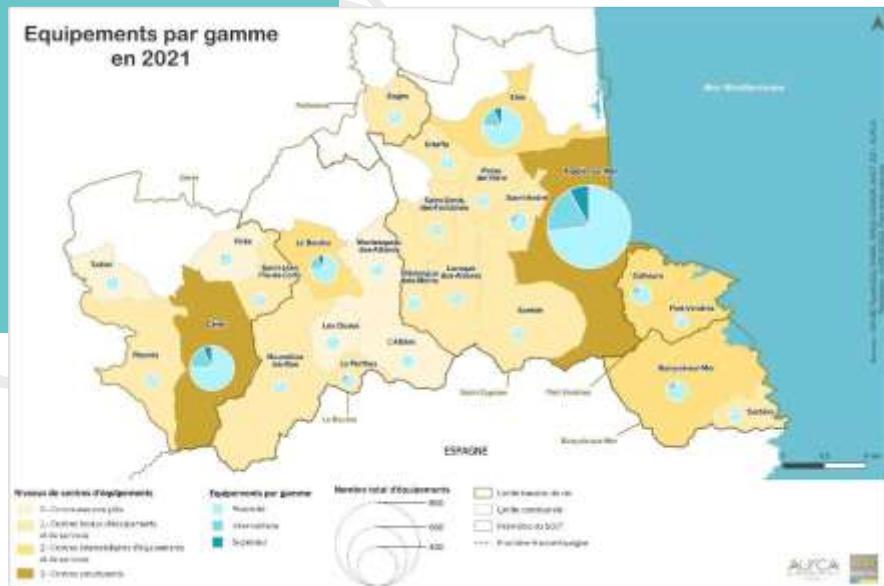
Le maillage commercial est convenable et dominé par des commerces de gamme intermédiaire (53,2%), mais contrasté selon les pôles structurants et secteurs d'étude. Entre 2011 et 2021, le nombre de commerces de proximité majoritairement alimentaires (44,5%), connaît une baisse de 12,6%.

L'offre médico-sociale reste relativement faible notamment en ce qui concerne l'hébergement pour les personnes âgées avec une solution pour seulement 13% des personnes de 75 ans et plus, contre 17,5% au niveau départemental. On note également une baisse du nombre de médecins généralistes passant de 1,4 pour 1 000 habitants en 2011 à 1,2 en 2021, avec un manque potentiel en période estivale.

Le niveau d'offre en équipements culturels, sportifs et de loisirs est bon. La couverture numérique est homogène et globalement satisfaisante.

Les zones commerciales concentrent l'offre en Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) et sont situées en périphérie de l'espace urbanisé des communes. Les quatre principales zones commerciales se localisent au niveau des pôles structurants (Argelès-sur-Mer, Elne, Céret et Le Boulou) et se recoupent avec des parcs d'activités économiques généralistes.

Entre 2011 et 2022, 17 542 m² de surfaces de vente ont été autorisées par la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC). Les zones commerciales d'Argelès-sur-Mer et d'Elne concentrent la majorité de ces surfaces. Les opérations récentes sont assez diversifiées, incluant des secteurs comme l'alimentaire, l'équipement de la maison et de la personne.



ENJEUX



L'adéquation entre le niveau d'équipement médico-social du territoire et les besoins d'une population en place vieillissante.



L'adaptation de l'offre commerciale par la prise en compte des nouveaux modes de consommation (e-commerce, drive, choix d'une consommation plus locale et responsable...).



Le maintien de la diversité commerciale et des commerces de proximité.



Le maintien et le développement des équipements en lien avec l'armature territoriale.



UNE BONNE DESSERTE ROUTIERE, UN
DEVELOPPEMENT MARQUE DES
MOBILITES DOUCES MALGRE LA
PREDOMINANCE DES DEPLACEMENTS EN
VOITURE INDIVIDUELLE

Le territoire bénéficie d'une bonne desserte routière, mais celle-ci rencontre des difficultés liées aux flux de transit, au franchissement du Tech et aux flux estivaux, en particulier sur le littoral. Ces derniers sont multipliés par 1,5 voire 2 sur certaines sections routières par rapport au trafic moyen journalier hors période estivale.

On observe une tendance générale à l'augmentation des flux sur l'ensemble des axes structurants qui maillent le secteur. Des projets routiers d'envergure sont en cours pour améliorer cette situation et renforcer la sécurité des usagers.

Le réseau ferré présente un fort potentiel de développement, avec une fréquentation des gares voyageurs en hausse.

Les transports interurbains se développent principalement sur des moyennes distances, comme entre le territoire et Perpignan, mais ils manquent de cohérence et d'efficacité pour les déplacements de proximité. Des navettes communales viennent compléter ce dispositif.

Le réseau cyclable est structuré et en constante progression. En parallèle, la stratégie de déploiement des aires de co-voiturage et de bornes de recharge pour véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables se poursuit.

La voiture reste le moyen de transport majoritaire pour les trajets domicile-travail (82 %), avec une tendance à la hausse des déplacements. Toutefois, le co-voiturage est en progression, tandis que le nombre d'accidents de la route est en diminution.



ENJEUX



Le maintien et le développement de l'offre ferroviaire et la coordination avec les autres modes de transport collectifs.



La réduction de la dépendance à la voiture individuelle en développant des solutions de transport alternatives comme les transports en commun, le covoiturage, et les infrastructures pour les modes de transport doux (vélo, marche, etc.).



La maîtrise des flux saisonniers au regard de la capacité du territoire et le rééquilibrage de leur répartition.



L'amélioration de la sécurité de tous les déplacements par des aménagements adaptés et en particulier les usagers les plus vulnérables.

UNE ÉCONOMIE CONTRASTÉE, FORTEMENT LIÉE AU TOURISME ; DES PLATEFORMES LOGISTIQUES ET DES PARCS ÉCONOMIQUES À RENFORCER

Le territoire du SCOT Littoral Sud comptait 21 740 emplois en 2020 selon l'INSEE, soit 13,7% de l'emploi départemental qui se concentre principalement dans les pôles structurants (57,3%). Entre 2010 et 2020, l'emploi a progressé de 4,7%.

Le secteur du commerce, des transports et des services demeure le principal pourvoyeur d'emplois du territoire (43,8%), suivi de près par le secteur de l'administration, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale (37,9%). L'agriculture est le secteur le moins représenté, avec seulement 4,3% des emplois, tandis que les secteurs de l'industrie et de la construction représentent respectivement 5,7% et 8,3%.

Parmi les actifs, la catégorie des employés est la plus représentée (34,8%), suivie de celle des professions intermédiaires (23,7%). Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont moins représentés (9,7%).

Le taux de chômage a augmenté en 10 ans, de 15,9% en 2010 à 18,2% en 2020 (5 358 chômeurs).

Les activités issues de la sphère présentielle sont majoritaires avec 82,1% des emplois et 80,1% des établissements : l'économie locale est largement dépendante de la population en place et de la fréquentation touristique.

Le territoire se situe à un carrefour stratégique entre l'Europe du Nord et la péninsule ibérique, et dispose de trois plateformes logistiques aux dynamiques contrastées, reconnues d'intérêt européen : le terminal portuaire de Port-Vendres, le Distriport du Boulou/Saint-Jean-Pla-de-Corts, et le terminal ferroviaire international de Cerbère. Le territoire compte une vingtaine de parcs d'activités économiques, principalement à vocation généraliste qui présentent de faibles disponibilités foncières, et des besoins de requalification. Mais des projets se précisent : une opération à Argelès-sur-Mer (ZAE Camp del Caball), reconnue et inscrite sur la liste 1 des Projets d'Envergure Régionale (PER) du SRADDET, et une plateforme logistique au Boulou (plateforme ferroviaire) inscrite en liste 2 indicative des PER du SRADDET et en liste 2 indicative des PENE (Projet d'Envergure Nationale et Européenne).

Le tourisme constitue une filière clé pour le territoire, avec de nombreux sites parmi les plus fréquentés du département. Cependant, la fréquentation se concentre principalement sur le secteur littoral et durant la période estivale.

L'hôtellerie de plein air représente 78,6% de la capacité totale d'accueil en lits marchands (55 366 lits). Argelès-sur-Mer concentre 64,6% des campings. Les résidences secondaires représentent 57,7% de la capacité totale d'hébergement touristique (environ 19,3% de l'offre départementale).

L'hébergement collaboratif connaît une véritable révolution grâce aux plateformes telles qu'Airbnb : entre 8 500 et 9 000 logements sont proposés à la location saisonnière soit plus d'une résidence secondaire sur deux (55%).

Les filières traditionnelles comme le secteur halieutique ou l'agriculture font face à des difficultés, et des reculs notables. Cependant, la production agricole reste renommée, dotée de nombreux labels, et se diversifie autour de niches spécifiques. Des démarches sont en cours pour protéger les espaces agricoles et naturels périurbains et redynamiser l'agriculture.

ENJEUX



Le développement de l'offre foncière à vocation économique, sa cohérence territoriale et l'optimisation des parcs d'activités existants, pour une bonne innervation économique du territoire.



Le développement de la silver économie dans un contexte de vieillissement de la population.



Le renforcement de l'armature territoriale via le maintien voire le développement de l'emploi dans les pôles structurants.



La diversification économique en s'appuyant sur les spécificités locales comme l'économie bleue, le potentiel lié aux énergies renouvelables ou l'exploitation raisonnée des ressources naturelles (agriculture, sylviculture...).



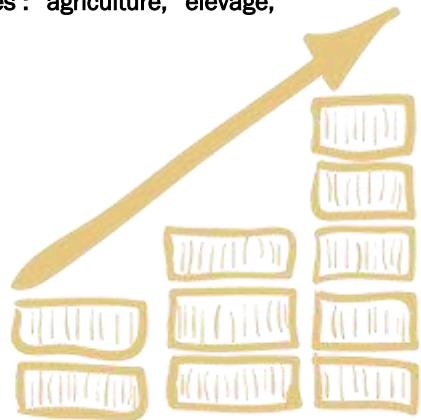
La valorisation et l'optimisation spatiale et temporelle des retombées économiques liées au tourisme.



Le confortement de l'activité logistique et portuaire.



Le maintien des activités traditionnelles : agriculture, élevage, sylviculture, pêche.



**DES PAYSAGES VARIES, QUALITATIFS ET
REMARQUABLES QUI FONDENT
L'IDENTITE ET L'ATTRACTIVITE
TERRITORIALE**

Le territoire s'organise autour de trois grands ensembles paysagers : les paysages de plaine et de vallée (unités de paysage des plaines de Céret et d'Illibéris), les paysages de massif et leur piémont (unités de paysage du massif des Albères, du Vallespir et du massif des Aspres) et enfin les paysages de côte (unités de paysage de la côte sableuse et lagunaire du Roussillon et de la côte rocheuse des Albères et son vignoble). Chacune des sept unités de paysage définies par l'atlas des paysages de la DREAL/DIREN présentent des caractéristiques, des dynamiques et des enjeux propres.

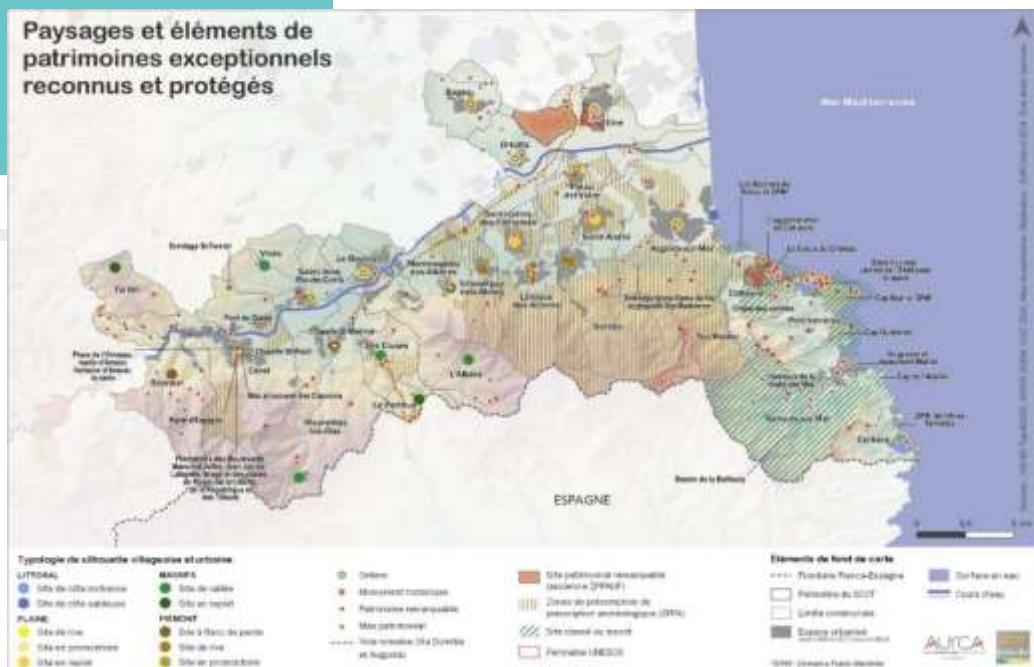
Les vues sur le grand paysage depuis les espaces urbanisés et les massifs participent grandement au cadre de vie des habitants et des visiteurs, avec une forte relation visuelle aux montagnes et à l'espace maritime, révélée par des points de vue remarquables, des panoramiques vertigineux, des perspectives imprenables.

Une grande variété de motifs paysagers (bâtis ou naturels) participe à l'identité culturelle et à la singularité territoriale. Il s'agit tant des centres historiques, que des paysages agricoles et leur patrimoine associé, que des formations du relief et de leurs lignes structurantes.

Les ensembles et motifs paysagers composent des paysages à haute valeur. Nombre de ces éléments constituent un patrimoine commun exceptionnel et sont reconnus et protégés pour ce motif.

Quatre grandes typologies de villes et villages se distinguent : les villes et villages de massifs, les villes et villages de piémonts, les villes et villages de plaine et les villes littorales. Au sein de ces grandes catégories, on retrouve des logiques d'implantation et de développement propres aux singularités paysagères et géographiques de chacune (site en promontoire, en replat, de vallée, de rive, de piémont).

Les routes, voies ferrées et voies vertes, sont des vecteurs de découverte du territoire. Les processus d'urbanisation le long des axes de circulation tendent à dégrader la perception et la qualité des paysages traversés, en créant notamment des continuums urbains. Les zones commerciales et d'activités, en accroche des principales routes banalisent les paysages de la plaine.



Le territoire se caractérise par une forte hétérogénéité en matière de qualité paysagère des entrées de villes et de territoire.

Les espaces non bâties entre les espaces urbanisés forment des coupures vertes, elles offrent des espaces de respiration qui participent à la lisibilité des paysages et à la qualité du cadre de vie. Elles se déclinent en trois catégories : coupures littorales, en plaine et en piémont.

De nombreuses échappées urbaines et zones d'habitat diffus impactent négativement le paysage (mitage) surtout en piémont, en dégradant son caractère « préservé » et exceptionnel.

Le paysage rétro-littoral est marqué par une forte concentration de campings, avec un traitement des clôtures et espaces de stationnement très hétérogène sur le plan qualitatif.

Une concentration des dispositifs de production d'énergies solaire et thermique dans la plaine, sur les espaces agricoles, avec des pressions importantes aussi dans les paysages forestiers des massifs et leur piémont.

ENJEUX



L'affirmation des identités paysagères et du patrimoine en accompagnant leur évolution.



Le maintien et la reconnaissance de la valeur hautement qualitative des paysages emblématiques du territoire et leur maintien.



L'intégration des projets urbains dans les paysages locaux, en tenant compte de leur diversité.



Le confortement de l'attractivité et de la découverte du territoire tout en préservant les paysages.



Le développement, l'encadrement et l'intégration des énergies renouvelables dans leur contexte paysager et leur acceptabilité sociale.

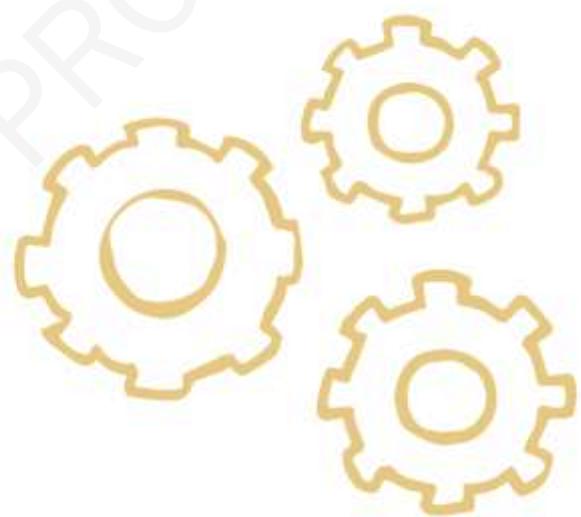


La bonne anticipation des effets du changement climatique sur les paysages (agricoles, forestiers et littoraux).

ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES

ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES, NATURELS ET FORESTIERS

Ce travail est en cours.



UN TERRITOIRE « VERT » ENCORE PRESERVE ET UNE BIODIVERSITE RICHE MAIS FRAGILE

6 communes sont soumises à la loi Littoral, 14 à la loi Montagne parmi lesquelles 5 sont soumises conjointement aux lois Littoral et Montagne, favorables à la préservation des espaces naturels et agricoles.

Le territoire présente une grande diversité de milieux naturels, et donc d'habitats continentaux et marins, liée notamment au gradient d'altitude, au relief et à la présence d'une façade maritime.

Les inventaires d'espaces naturels, ZNIEFF et ZICO, s'étendant sur plus de 60% du territoire, révèlent la richesse exceptionnelle du territoire.

Les habitats marins remarquables du territoire abritent une biodiversité exceptionnelle avec plus de 1 200 espèces animales et près de 500 espèces végétales.

La richesse biologique exceptionnelle du territoire comprend des espèces terrestres et marines sensibles avec notamment une vingtaine d'espèces continentales patrimoniales, une cinquantaine d'espèces marines protégées et 13 Plans Nationaux d'Actions (PNA) pour les espèces les plus menacées.

Les aires protégées selon la définition de la Stratégie Nationale des Aires Protégées 2030 couvrent plus de la moitié du territoire terrestre et maritime avec le Parc Naturel Marin, 7 sites Natura 2000 dont 3 sont entièrement ou partiellement maritimes et les aires de protection forte.

Les aires de protection forte, faisant l'objet d'une protection élevée, permettent de limiter ou supprimer les pressions engendrées par les activités humaines. Elles correspondent aux 2 zones réglementées par un arrêté préfectoral de protection des biotopes, aux 3 réserves naturelles nationales et à la réserve biologique dirigée.

En plus de ces aires protégées, le territoire concentre 35 sites naturels sensibles, protégés ou non, recensés dans le Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN), 5 sites du Conservatoire d'Espaces Naturels, 7 sites du Conservatoire du Littoral, 1 bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Le territoire présente un grand nombre de zones humides faisant l'objet de nombreuses actions de préservation : 526 zones humides dont 35 zones humides potentielles prioritaires.

La Trame Verte et Bleue bien qu'identifiée dans le SRCE et déclinée dans le SCOT en vigueur mérite d'être traduite précisément et enrichie dans les documents d'urbanisme locaux.

Les réservoirs de biodiversité de la trame verte du SRCE (intégré au SRADDET) couvrent 25% de la superficie du Littoral Sud. Les corridors écologiques de la trame verte se répartissent le long de nombreux cours d'eau et couvrent une surface de 80 km². Les milieux ouverts et semi-ouverts, qui concentrent les plus forts enjeux pour la biodiversité, représentent plus de 50% de la surface totale de ces corridors.

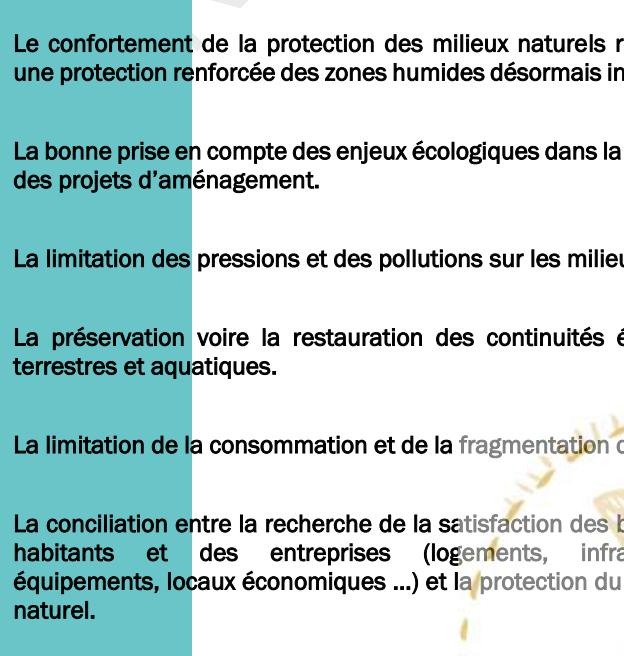
Plus d'un tiers de la surface de la trame verte et bleue du SRCE (intégré au SRADDET) subit la pollution lumineuse, principalement le long du littoral.

Au-delà des zonages environnementaux, les espaces agricoles, naturels et urbains de territoire recèlent une importante biodiversité ordinaire fournissant de nombreux services écosystémiques.





ENJEUX

- 
 - La préservation de la biodiversité ordinaire des milieux agricoles, forestiers et urbains.
 - Le confortement de la protection des milieux naturels reconnus et une protection renforcée des zones humides désormais inventoriées.
 - La bonne prise en compte des enjeux écologiques dans la conception des projets d'aménagement.
 - La limitation des pressions et des pollutions sur les milieux naturels.
 - La préservation voire la restauration des continuités écologiques terrestres et aquatiques.
 - La limitation de la consommation et de la fragmentation de l'espace.
 - La conciliation entre la recherche de la satisfaction des besoins des habitants et des entreprises (logements, infrastructures, équipements, locaux économiques ...) et la protection du patrimoine naturel.
 - La conciliation entre les activités anthropiques (tourisme, écotourisme ...) et la préservation de la richesse biologique exceptionnelle du territoire.



DES RESSOURCES EN EAU CONVOITEES ET IMPACTEES PAR LES USAGES, LE CHANGEMENT ET LES VARIATIONS CLIMATIQUES ; UNE QUALITE DE L'AIR PRESERVEE

Le territoire du SCOT Littoral Sud est couvert par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de 4e génération, qui fixe 9 orientations fondamentales pour la période 2022-2027.

En outre, il est concerné par deux Schéma d'Aménagement et de Gestion, des Eaux (SAGE) : le SAGE Tech-Albères et le SAGE des nappes plio-quaternaires de la plaine du Roussillon. Chacun édicte des règles avec lesquelles le SCOT doit être compatible.

Le territoire rassemble une diversité des milieux aquatiques avec des cours d'eau écologiquement riches et sensibles, et une trentaine de canaux d'irrigation qui au-delà de leurs fonctions premières assurent d'autres rôles (drainage des eaux pluviales, support de corridors biologiques, trame paysagère.). Son sous-sol renferme des aquifères importants, mais fortement sollicités et en déséquilibre structurel. Les eaux littorales quant à elles abritent une biodiversité exceptionnelle tout en étant le support d'activités diverses : pêche professionnelle, baignade, activités portuaires, nautiques... Les eaux de baignade sont jugées bonnes à excellentes par l'ARS.

Les masses d'eau superficielles sont en bon état chimique grâce à de gros progrès en matière d'assainissement notamment, mais leur état écologique demeure perfectible, en raison principalement des altérations hydromorphologiques (artificialisation des berges et des lits, anciennes extractions de matériaux et prélèvements en eau).

L'objectif d'atteinte du bon état quantitatif de la masse d'eau « Multicouche pliocène du Roussillon » est reporté à 2027 au motif du déséquilibre quantitatif.

Les prélèvements sont majoritairement agricoles (76% des 28 Mm3/an de prélèvements nets sur l'ensemble des nappes et des cours d'eau du bassin du Tech- 2011). De nombreux prélèvements destinés à un usage domestique sont réalisés via des forages dans les nappes quaternaires ou du Pliocène, encore méconnus. Les forages individuels tendent à se développer.

Entre 2013 et 2020, les prélèvements ont réduit de près d'un tiers. Si les variations météorologiques influent sur les besoins et donc les prélèvements, ces économies sont tout de même liées aux gains importants d'efficience des réseaux d'arrosage et d'adduction en eau potable.

Aujourd'hui, la gestion de l'alimentation en eau potable est satisfaisante avec des rendements globalement bons, une eau de qualité conforme et des interconnexions qui se développent. A noter toutefois que deux captages pour l'AEP sont prioritaires au titre du SDAGE, en raison de la présence de pesticides : « Val Auger » à Banyuls-sur-Mer et « Milleroles » à Bages.

La saisonnalité des prélèvements, de la pluie et de l'hydrologie des cours d'eau et des nappes rend difficile l'adéquation des besoins et des ressources dans un contexte de changement climatique, de croissance démographique et d'augmentation attendue des épisodes de sécheresse.

Plusieurs démarches visent la bonne gestion des ressources en eau : Plan de Gestion de la Ressource en eau (PGRE) adopté en 2018, démarche Eau'rizon 2070 engagée en 2023, ou encore schéma directeur des eaux brutes agricoles engagé à l'échelle départementale en 2024.



En outre, des projets de réutilisation des eaux usées se déploient pour faire face aux difficultés rencontrées sur le territoire en période estivale.

Sur le plan qualitatif, si les progrès en termes d'assainissement collectif et non collectif ont été importants ces dernières décennies, des marges de progression demeurent sur le plan de l'assainissement pluvial. L'objectif de bon état chimique est atteint pour l'ensemble des masses d'eau superficielles et souterraines.

27 stations d'épuration réparties de manière assez homogène sur 19 communes, présentent une capacité épuratoire cumulée de 239 500 EH pour une population permanente d'environ 77 500 habitants et une population maximale estivale évaluée approximativement à 140 000 individus.

A ce jour, 4 stations ne sont pas conformes à la réglementation. Mais des projets de modernisation, de remplacement ou d'extension de ces stations sont prévus et permettront d'améliorer la qualité des rejets dans le milieu et de limiter les débordements en période de forte pluie.

En matière d'assainissement non collectif, 72% des installations contrôlées sont jugées conformes.

Concernant les masses d'eau littorales, les principales causes de dégradation sont la présence de polluants et le recul du trait de côte sur le littoral sableux. Leur qualité, bien que dépendante des activités maritimes et portuaires, est liée aux activités s'exerçant sur les bassins versants.

La qualité de l'air est globalement bonne mais un dépassement des objectifs de qualité est observable dans l'air ambiant pour l'ozone et les particules fines. A proximité du trafic routier, les quantités de dioxyde d'azote mesurées dépassent les valeurs limites.

Selon les PCAET 2019-2025 de la CCV et de la CCACVI, les principaux polluants émis sur le territoire du SCOT sont les oxydes d'azote NOx et les Composés Organiques Volatiles Non Méthanisés.

Pour les deux EPCI du territoire, une diminution de l'émission de la plupart des polluants est observable depuis 2015, notamment pour les oxydes d'azote avec une baisse d'environ 20 %.

Les transports routiers constituent la source principale des émissions de NOx, des particules en suspension et des particules fines.

Le secteur résidentiel constitue la source principale d'émission des Composés Organiques Volatiles Non Méthanisés, des particules en suspension et des particules fines.

Les particules biologiques (pollens) et les produits phytopharmaceutiques (utilisés par l'agriculture et les particuliers) peuvent avoir des incidences sur la qualité de l'air avec des effets notables sur l'environnement et la santé humaine. Aucune donnée à l'échelle du territoire n'est disponible.

Le SRADDET préconise l'identification, sur chaque territoire, de la localisation et de l'importance des émetteurs de polluants afin d'éviter l'implantation de bâtiments sensibles en zone polluée, et de préserver les secteurs peu ou pas impactés.

Deux exploitations d'extraction de matériaux de construction sont en activité. Aucune n'est implantée dans une zone à enjeu environnemental de niveau 1 (selon le Schéma Régional des Carrières). « Fite Colomine » à Vivès, extrait de l'argile. L'exploitation « VAILLS », entre Le Boulou et Saint-Jean-Pla-de-Corts, extrait des matériaux alluvionnaires.

Les prévisions du Schéma Régional des Carrières (SRC) soulignent l'importance de la part des ressources secondaires dans l'approvisionnement, et donc du développement de l'économie circulaire sur le bassin « Plaine du Roussillon ».

ENJEUX



L'adéquation entre les besoins du territoire et les ressources en eau disponibles, dans un contexte d'évolution des usages et de changement climatique.



La limitation des pressions et des pollutions vers les milieux superficiels et les nappes souterraines.



La participation à l'atteinte des objectifs de bon état des différentes masses d'eau.



La remise en état des sites d'extraction à la fin de la période d'exploitation.



La préservation et la gestion des réseaux de canaux et des pérимètres irrigués associés.



L'amélioration des rendements de distribution en potable pour certaines communes et le maintien des bons rendements partout.



Une gestion intégrée des eaux pluviales favorisant leur infiltration dans les espaces urbanisés.



Une prévention de la qualité de l'air, via la régulation du trafic routier notamment.



Le maintien d'une autonomie relative en matière d'approvisionnement du secteur de la construction par un approvisionnement de proximité et le recours aux ressources secondaires ou alternatives.



UN TERRITOIRE SOUMIS A DIFFERENTS RISQUES NATURELS MAJEURS, DES NUISANCES LIMITEES

Plusieurs documents de prévention et de gestion des risques concernent le territoire du SCOT Littoral Sud, notamment : le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), et les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) pour 20 communes. D'ici novembre 2026, le territoire devra compter un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) par EPCI.

Le territoire est largement concerné par le risque inondation :

- Toutes les communes du territoire sont concernées par l'aléa inondation par débordement des cours d'eau, notamment à proximité du Tech et de ses affluents, et en plaine.
- Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le PGRI Rhône-Méditerranée et s'articuler avec les SLGRI du territoire. La disposition D.1.3 du PGRI 2022-2027, « Ne pas aggraver la vulnérabilité en orientant le développement urbain en dehors des zones à risque », concerne particulièrement l'aménagement du territoire.
- Sur le territoire, 4 communes ne disposent pas de document de prévention PPRI ou d'un Plan de Surfaces Submersibles valant PPRI. Ces PPRI doivent être révisés (par les services de l'Etat) pour se mettre en compatibilité avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Rhône-Méditerranée révisé en 2022.
- L'imperméabilisation des sols limite l'infiltration des eaux dans le sol et accentue le ruissellement. L'élaboration de schémas directeurs de gestion des eaux pluviales peut contribuer à la désimperméabilisation et à la prévention du ruissellement.

Le territoire présente une forte propension aux feux de végétation :

- Malgré l'aléa feu de forêt élevé et les nombreux enjeux, 16 communes ne possèdent pas de PPRIF. A noter toutefois que les seuls PPRIF approuvés du département se situent tous sur le territoire du SCOT Littoral Sud.
- La progression de ces feux sur le piémont et en plaine est principalement liée au développement des friches agricoles. Cette évolution tend à accentuer le risque sur le territoire en rapprochant les zones d'aléas des zones urbaines.
- Le changement climatique peut également avoir une influence sur la surface et l'intensité du feu.

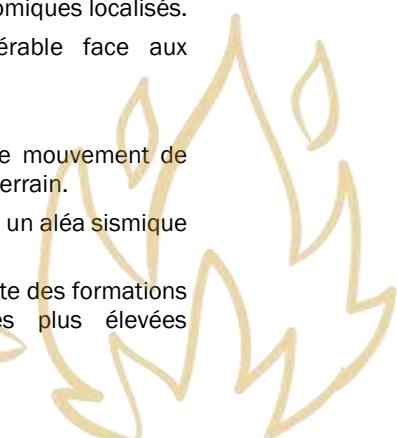
La frange littorale du territoire est concernée par les risques littoraux érosion et submersion, principalement au niveau de la côte sableuse :

- Globalement le littoral sableux roussillonnais est soumis au recul du trait de côte qui génère des impacts environnementaux et socio-économiques localisés.
- Le territoire littoral apparaît particulièrement vulnérable face aux conséquences prévisibles du changement climatique.

Toutes les communes du territoire sont touchées par le risque mouvement de terrain, 16 d'entre elles sont pourvues d'un PPR mouvement de terrain.

L'ensemble du territoire est concerné par le risque sismique avec un aléa sismique qualifié de « modéré ».

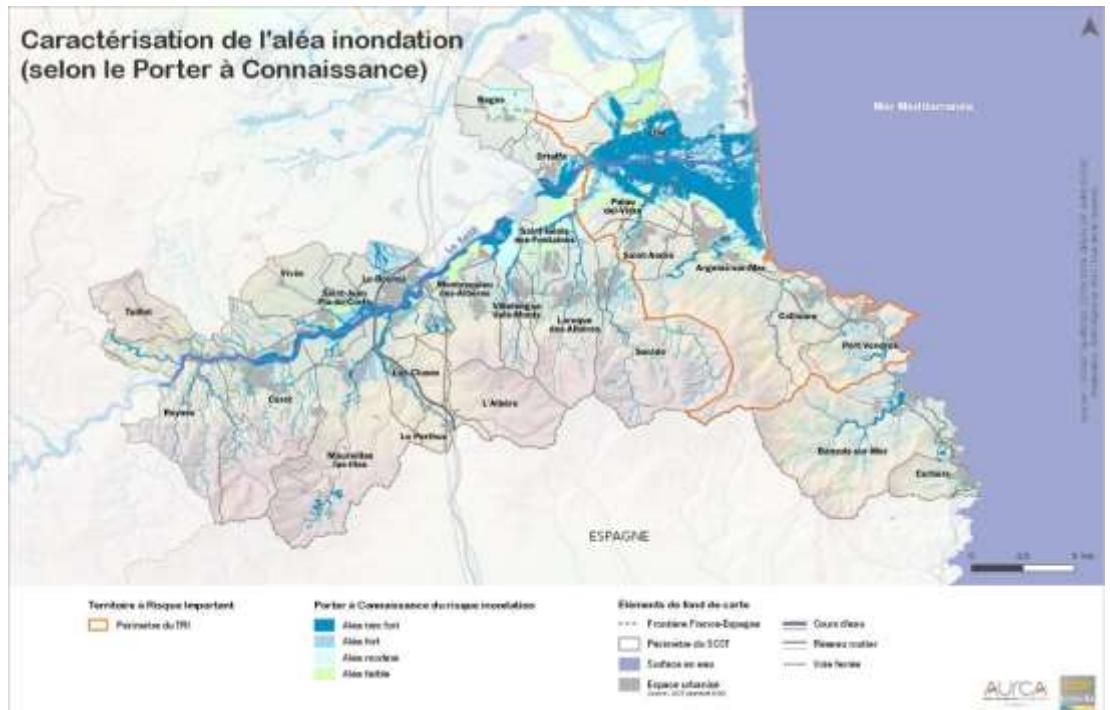
Concernant le risque radon, plus de la moitié du territoire présente des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations.



Les risques technologiques sont peu prégnants sur le territoire mais sont à considérer car ils sont potentiellement impactants localement.

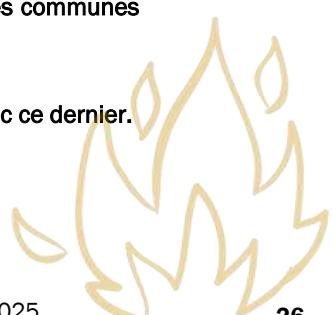
Les grands axes traversant le territoire sont particulièrement concernés par le risque transport de matières dangereuses.

Les nuisances sont principalement sonores, liées essentiellement au trafic routier.



ENJEUX

- La prise en compte des effets potentiellement aggravants du changement climatique vis-à-vis d'un territoire vulnérable face aux risques naturels.
 - L'orientation de l'urbanisation au regard de l'importance des risques, notamment inondation, incendie et littoraux.
 - La considération des risques technologiques.
 - La gestion intégrée des eaux pluviales comme un des leviers de prévention du risque inondation.
 - La prise en compte des risques d'incendie sans que les communes concernées soient toutes dotées de PPRIF.
 - La prise en compte du PGRI sans PPRI compatibles avec ce dernier.



UN PROFIL ENERGETIQUE MARQUE PAR LES POSTES BATIMENTS ET DEPLACEMENTS, DES OBJECTIFS AMBITIEUX A ATTEINDRE SANS PORTER ATTEINTE AU TERRITOIRE

Le contexte réglementaire international, national et régional demande au territoire de procéder à sa transition énergétique.

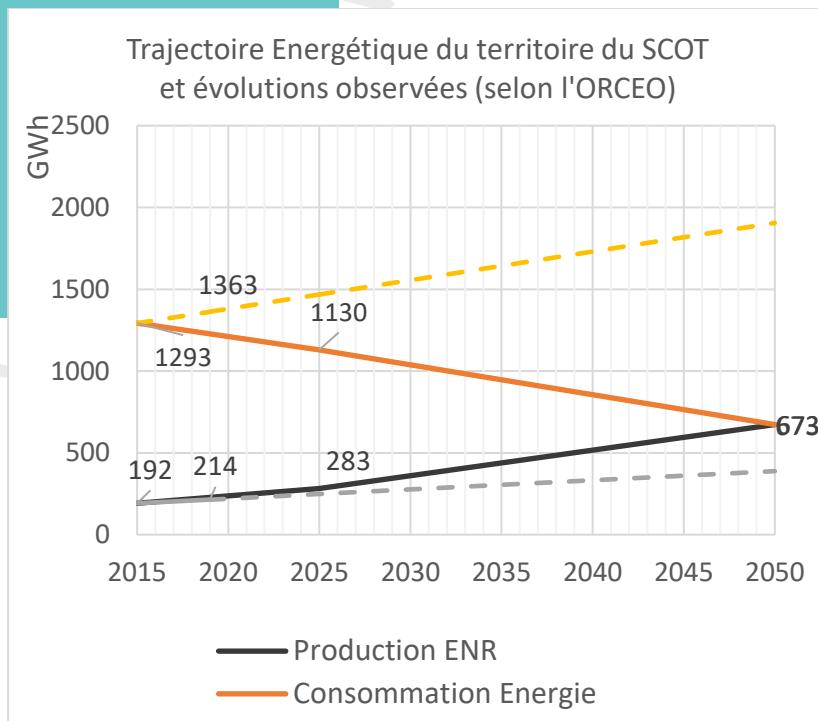
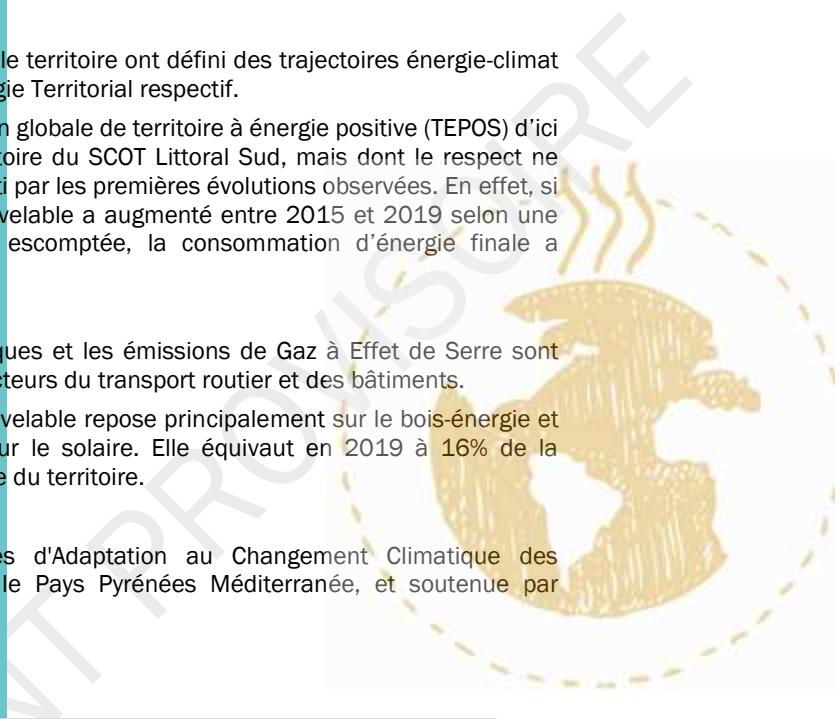
Les deux EPCI qui composent le territoire ont défini des trajectoires énergie-climat dans leur Plan Climat Air Energie Territorial respectif.

Ainsi, est affichée une ambition globale de territoire à énergie positive (TEPOS) d'ici 2050 sur l'ensemble du territoire du SCOT Littoral Sud, mais dont le respect ne semble aujourd'hui pas garanti par les premières évolutions observées. En effet, si la production d'énergie renouvelable a augmenté entre 2015 et 2019 selon une dynamique similaire à celle escomptée, la consommation d'énergie finale a continué à croître.

Les consommations énergétiques et les émissions de Gaz à Effet de Serre sont marquées par le poids des secteurs du transport routier et des bâtiments.

La production d'énergie renouvelable repose principalement sur le bois-énergie et dans une moindre mesure sur le solaire. Elle équivaut en 2019 à 16% de la consommation d'énergie finale du territoire.

Une démarche « Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires » est pilotée par le Pays Pyrénées Méditerranée, et soutenue par l'ADEME.



ENJEUX



L'indépendance énergétique du territoire.



La réduction de la facture énergétique du territoire.



L'articulation entre les politiques d'aménagement du territoire et les politiques de transport et du logement.



La promotion d'un urbanisme de proximité et d'un aménagement limitant l'utilisation du véhicule thermique individuel et favorisant la performance énergétique du bâti et son adaptation aux fortes chaleurs.



Le développement d'énergies renouvelables adapté aux possibilités du territoire et son encadrement dans le respect des sensibilités et des intérêts agricoles, environnementaux et paysagers.



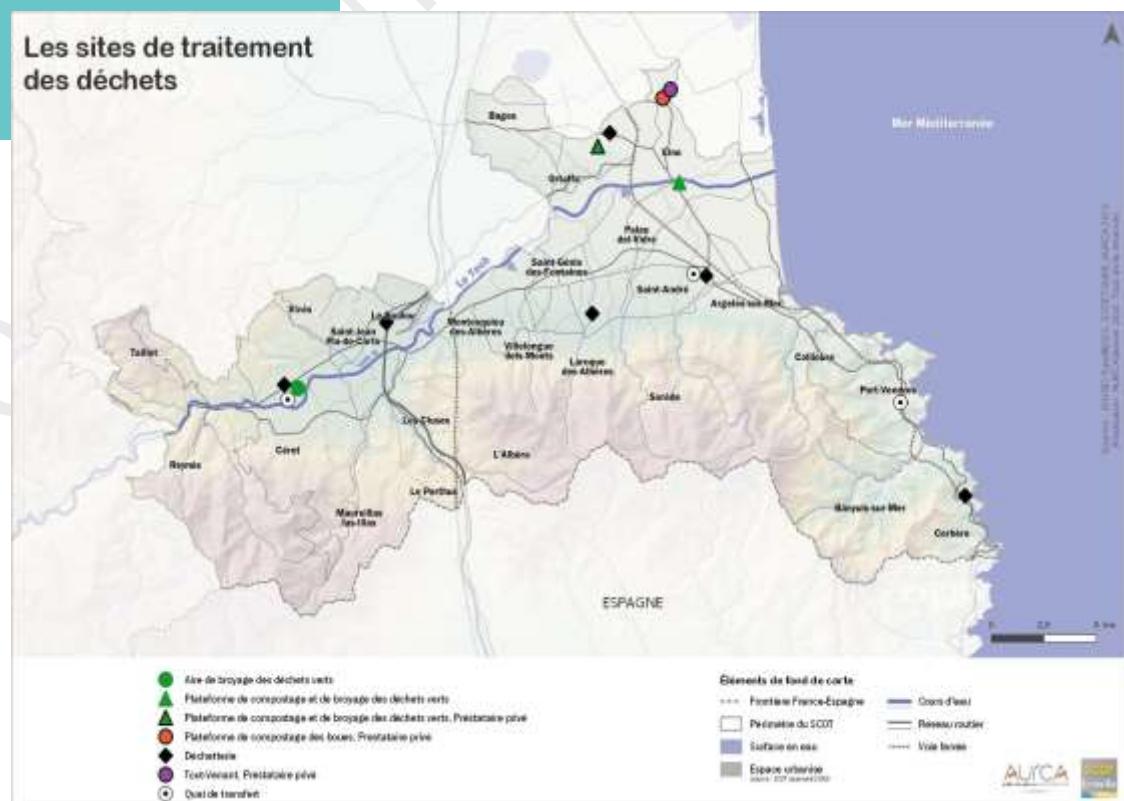
UNE GESTION GLOBALEMENT SATISFAISANTE, PEU DE LEVIERS D'ACTION DANS LE CADRE DU SCOT

La production de déchets ménagers par habitant est en diminution à l'instar de l'évolution observée à l'échelle du département, mais reste supérieure aux objectifs régionaux.

Les filières de valorisation sont bien identifiées avec une filière de recyclage des déchets du BTP qui reste à développer.

Les performances de tri sont meilleures qu'à l'échelle départementale et les collectivités locales sont engagées dans le développement du compostage collectif et individuel.

Des décharges brutes ne sont pas encore résorbées.



ENJEUX



La poursuite et le renforcement de la politique en faveur de la réduction de la production de déchets et de l'optimisation du tri.



L'intégration des modalités de collecte (localisation, accessibilité...) dans les réflexions sur l'aménagement des nouvelles opérations urbaines.



Le développement du recyclage des déchets du BTP.



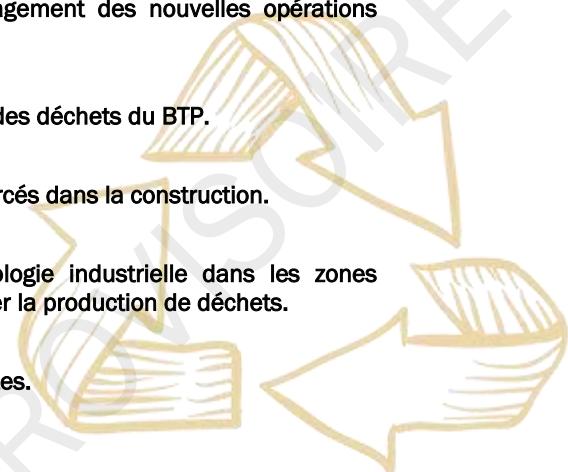
L'utilisation de matériaux biosourcés dans la construction.



Le recours aux concepts d'écologie industrielle dans les zones d'activité économique pour limiter la production de déchets.



La résorption des décharges brutes.



REALISATION



Agence d'Urbanisme Catalane
19, Espace Méditerranée – 6^{ème} étage
66000 PERPIGNAN
Tél.: 04 68 87 75 52 – Fax : 04 68 56 49 52
E-mail : agence.catalane@aurca.org
www.aurca.org
Tous droits réservés.

EN COLLABORATION AVEC



Syndicat mixte du SCOT Littoral Sud
3, Impasse de Charlemagne
BP 90103
66704 ARGELES-SUR-MER Cedex
Tél.: 04 68 81 63 77 – Fax : 04 68 95 92 78
E-mail : scotlittoralsud@gmail.com
www.scot-littoralsud.fr